

Communiqué de presse du 13 juin 2019

OUI A LA PROTECTION DE LA VENOGÉ, NON A UNE ATTEINTE EXCESSIVE AUX TERRES CULTIVABLES

Si Prométerre partage les préoccupations de la protection des eaux, l'Association vaudoise de promotion des métiers de la terre a néanmoins déposé aujourd'hui une opposition à la mise à l'enquête du PAC Venogé. Cette opposition est constituée du rejet de certains éléments du plan d'affectation cantonal ou de son règlement d'application, dommageables pour l'agriculture. Dans ce contexte, Prométerre demande aussi à l'Etat que les milieux agricoles, directement concernés par ces décisions, soient associés au processus de délimitation de l'Espace réservé aux eaux.

C'est contre le manque de transparence, l'illisibilité cartographique et un dimensionnement excessif de l'espace réservé aux eaux (ERE) qui a été délimité en catimini par l'Etat, en particulier sur certains tronçons de la Venogé et du Veyron, que Prométerre a déposé aujourd'hui une opposition au projet PAC Venogé.

Cet espace réservé aux eaux, large parfois de plus de 40 mètres et portant sur près de 100 ha de surfaces exploitées par l'agriculture, ne pourra définitivement plus être utilisé normalement par les agriculteurs pour la production vivrière : les dispositions fédérales y prescrivent exclusivement une utilisation limitée à des herbages extensifs. Cette délimitation trop large de l'ERE n'a pas été effectuée en concertation avec le secteur agricole, principalement concerné, ni avec les communes territoriales d'ailleurs. Elle résulte à l'évidence d'une pesée des intérêts effectuée de manière unilatérale en faveur des objectifs de renaturation de ces cours d'eau, au détriment des bonnes terres agricoles qui y seront sacrifiées ; à court terme par une extensification forcée, et à long terme par la perte irrémédiable de surfaces consacrées à des élargissements programmés sans beaucoup de retenue.

Un autre élément de l'opposition de Prométerre réside dans le maintien d'une interdiction des prélèvements d'eau dans les eaux souterraines sans qu'aucune possibilité ne soit prévue pour l'irrigation agricole à partir des nappes qui ne sont pas directement connectées aux cours d'eau de la Venogé et du Veyron. Avec les conséquences du réchauffement climatiques et les sécheresses répétées attendues dans nos régions, en particulier au Pied du Jura, Prométerre ne comprend pas qu'un tel usage de l'eau ne puisse pas lui aussi être réservé dans le règlement du PAC. Pour l'agriculture, ce serait la moindre des contreparties à l'emprise croissante des mesures de protection des eaux sur les meilleures terres agricoles, souvent alluvionnaires, qui sont riveraines de nos cours d'eau.

Prométerre demande, par son opposition au PAC Venogé, à ce que les autorités de ce canton associent les milieux agricoles, sérieusement et de manière transparente, au processus concret de délimitation de l'ERE, opération qui devra s'étendre à tous les cours d'eau vaudois. L'association requiert aussi de prendre en compte les besoins en eau de l'agriculture à long terme, afin de lui permettre de s'adapter aux défis du changement climatique.

Ces éléments précisés, il est important de relever que l'organisation faîtière des agriculteurs de ce canton ne s'oppose pas au PAC Venoge dans son ensemble, ni à la protection des eaux à laquelle il concourt évidemment. Elle souhaite seulement que cela se fasse en bonne intelligence, cartes sur table, en tenant compte des principes du développement durable dans tous ses aspects, économiques et sociaux, et pas uniquement environnementaux.

Prométerre est l'association faîtière vaudoise de défense professionnelle et de promotion des métiers de la terre et la Chambre d'agriculture du canton de Vaud. Outre la défense des intérêts généraux de l'agriculture vaudoise, **Prométerre** propose des services et du conseil aux exploitants agricoles et viticoles. Elle tient également le secrétariat d'organisations professionnelles et assume des mandats publics. **Prométerre** compte env. 3000 membres individuels, 33 organisations sectorielles et plus de 150 collaborateurs. Son siège est à la Maison du Paysan, à Lausanne.

Renseignements complémentaires

M. Christian Aeberhard, adjoint à la direction de Prométerre – 021 614 24 36 ou 076 805 06 65 – c.aeberhard@prometerre.ch

M. Stéphane Teuscher, membre de la direction de Prométerre et directeur de Proconseil – 079 381 20 29 –

s.teuscher@prometerre.ch

www.facebook.com/prometerre